

Cours destiné aux formateur-trice-s en entreprise ASE

« 6^{ème} JOUR » ASE
MARDI 3 FÉVRIER 2026

DESCRIPTION	En complément aux 5 jours de cours de formation professionnelle de base obligatoires dispensés par AvenirFormation aux formateur-trice-s en entreprise (FEE) et/ou praticien-ne-s formateur-trice-s (PF), l'OrTra jurassienne santé-social a la compétence d'organiser une journée supplémentaire spécifique (6 ^{ème} jour) ciblée sur la formation ASE régie par la nouvelle ordonnance (début de l'apprentissage dès l'été 2021)
OBJECTIFS	• Porter une réflexion sur le rôle du formateur-trice en entreprise • Décrire les spécificités de la formation ASE • Parcourir et décrire les documents de la nouvelle ordonnance • Echanger autour de situations vécues dans le cadre du suivi d'apprenti-e-s ASE
PUBLIC	FEE et/ou PF ASE ayant obligatoirement suivi préalablement les 5 jours de cours obligatoires organisés par AvenirFormation et appelé-e-s à accompagner un-e/des apprenti-e-s ou un-un-e/des stagiaire-s ASE sous la nouvelle ordonnance
INTERVENANT-E	Mme Coralie Strahm, cheffe-experte ASE et enseignante des connaissances professionnelles ASE au sein de l'Ecole des métiers de la santé et du social à Delémont (EMS2)
DATE	Le mardi 3 février 2026
HORAIRE	De 8h00 à 16h00 (avec une pause de 1h15 env. pour le repas de midi)
LIEU	OrTra jurassienne santé-social – Molière 13 – 2800 Delémont (bâtiment orange Résidence LJ Broquet – entrée côté Est – 1 ^{er} étage)
COÛT	CHF 70.- par participant-e
MATÉRIEL	• Prendre obligatoirement connaissance des documents déposés sur le site Internet de SavoirSocial :  https://www.savoirsocial.ch/fr/formation-ase/instruments-de-formation-ase • Si possible, vous munir de votre ordinateur portable personnel
INSCRIPTION	Jusqu'au 15 décembre 2025 • Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée. Une confirmation vous sera adressée par écrit, au plus tard, 15 jours avant la date du cours. Au cas où un cours ne réunirait pas assez de participant-e-s, l'OrTra se permettra exceptionnellement d'annuler le cours. Le secrétariat en informera les personnes inscrites en temps utile. • En cas de désistement antérieur à 7 jours avant le début de la formation, le cours ne sera pas facturé. • La facture sera adressée au terme du cours au destinataire indiqué sur le bulletin d'inscription ci-joint. • Une attestation sera délivrée au terme du cours.



BULLETIN D'INSCRIPTION

**Cours destiné aux formateur-trice-s
en entreprise ASE**

« 6^{ème} JOUR » ASE
MARDI 3 FÉVRIER 2026

TITRE	MADAME ☐ MONSIEUR ☐
NOM	
PRÉNOM	
ADRESSE PRIVÉE (RUE, NPA ET LOCALITÉ)	
DATE DE NAISSANCE	
TÉL. PRIVÉ (PORTABLE ET/OU FIXE)	
ADRESSE EMAIL PRIVÉE	
INSTITUTION	
ADRESSE DE L'INSTITUTION (RUE ET LOCALITÉ)	
COPIE EMAIL POUR INFO À L'EMPLOYEUR	oui ☐ non ☐ si oui, adresse email de l'employeur : _____
FACTURE À ADRESSER	☐ à l'employé-e (-> au domicile privé du/de la participant-e) ☐ à l'institution (-> selon adresse communiquée ci-dessus)
À TRANSMETTRE OBLIGATOIREMENT LORS DE L'ENVOI DU BULLETIN D'INSCRIPTION	▪ Copie attestation 5 jours de cours de formation professionnelle de base obligatoires (FEE – Formateur-trice en entreprise) ou ▪ Copie CAS HES-SO de praticien-ne formateur-trice ou ▪ Copie CAS de formateur-trice à la pratique professionnelle ES

Ce bulletin est à retourner **jusqu'au 15 décembre 2025** à l'adresse :
OrTra jurassienne santé-social - Rue de la Molière 13 – 2800 Delémont
cie@ortraju.ch – 032 422 64 91